

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

PRESENTS : Messieurs LAVALLADE, BREGEON, BROOKE, Mesdames LETURGIE, DUTROP, MOUSNIER, PEROUX.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs DAUCHY et DELAVERGNAS (pouvoir à M. DUTROP).

ABSENTS : Messieurs WIJBURG, DELAVALLADE.

Ordre du jour :

- Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe d'intégration spécialisée (CLIS),
- Convention fourrière (SPA),
- Boulangerie, aide parlementaire,
- Lavoir route de Busserolles,
- Règlement cimetière,
- Questions diverses

1/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ENFANT SCOLARISE EN CLASSE D'INTEGRATION SPECIALISEE (CLIS)

Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation financière au frais de fonctionnement de l'école de SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE pour une inscription d'un enfant Bussières dans une classe d'intégration spécialisée pour l'année scolaire 2016/2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de participer aux frais de fonctionnement induits par la scolarisation de cet enfant à hauteur de 1188€

2/CONVENTION FOURRIERE (SPA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de prendre les mesures nécessaires contre la divagation d'animaux sur la voie publique. Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.211. 24 du Code Rural, chaque commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

Il informe qu'il est donc nécessaire de signer une convention avec la SPA de PERIGUEUX et de la Dordogne pour la réception, l'hébergement, l'entretien ou la restitution des chiens, chats et autres animaux trouvés errants sur la voie publique qui lui seront amenés.

A titre de participation, la commune devra s'engager à verser une cotisation annuelle s'élevant à 0.70€ par habitant au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de convention de la SPA de PERIGUEUX et de la DORDOGNE,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

3/ BOULANGERIE, AIDE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'en vue de réaliser les travaux de mise aux normes de la Boulangerie, d'aménagement et d'extension, il convient, aujourd'hui, de préciser la mise en œuvre des moyens permettant le financement de cette opération.

Il informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'Etat et autres afin d'obtenir des subventions pour aider à financer ce projet.

4/LAVOIR ROUTE DE BUSSEROLLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2017 les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure du lavoir de Busserolles. Les travaux sont estimés à 16 510€. Il demande au Conseil municipal l'autorisation de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander la subvention et pour signer tous documents référent à ce dossier.

5/REGLEMENT CIMETIERE

Monsieur le Maire demande d'acter le règlement cimetière préparé par Madame Colette MOUSNIER.

Celle-ci demande un délai supplémentaire afin de revoir les tarifs de location du columbarium.

6/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de travail de Madame Amandine FACEMAZ jusqu'au 15 avril 2017.

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les diverses réunions de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et notamment sur les diverses commissions.

Alan BROOKE annonce que le Club Culture et loisir est à jour au niveau administratif.

La séance est levée à 22 heures